

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE QUINZE

ET LE VINGT QUATRE AVRIL

A LA REQUETE DU :

CREDIT FONCIER DE FRANCE, société anonyme dont le siège social est à PARIS (75001), 19 Rue des Capucines, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 542 029 848, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège.

REPRESENTE PAR :

Maître **RIEU Vincent**, avocat associé au barreau de MONTPELLIER, membre de la SCP DENEL – GUILLEMAIN – de CROZALS – TREZEGUET, avocats à la Cour d'Appel de Montpellier et y demeurant 5 Rue Doria 34000 MONTPELLIER, au cabinet duquel il est fait élection de domicile.

AGISSANT EN VERTU :

La copie exécutoire d'un acte de Maître Bernard VIDAL, notaire associé à MONTPELLIER, en date du 27 janvier 2010, contenant par le CREDIT FONCIER DE FRANCE à Madame TOUSSAINT Rita d'une somme de 118.022,00 euros outre les intérêts conventionnels au taux de 4,70 % l'an, frais et accessoires.

Je, Jean-Christophe MOUTON, Huissier de Justice associé, membre de la SCP MOUTON Jean-Christophe - LE FLOCH Thierry, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,

Me suis transporté sur la commune de MONTPELLIER (34) – 779 B Rue de Saint Hilaire – 1^{er} étage, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, la susnommée n'ayant pas satisfait au commandement aux fins de saisie immobilière signifié par Me Marielle ABAUTRET, Huissiers de Justice associés à FORT DE FRANCE, le 12 mars 2015.

AINSI QU'IL SUIE :

Désignation :

Sur la commune de MONTPELLIER (34), **779 B Rue Saint Hilaire – résidence « CAMPUS SAINT HILAIRE » 1^{er} étage appartement n° 109**, un studio cadastré section DR n°558 ; DR n°559, 560 et 561 et formant le lot n°2077

Je me suis par conséquent rendu dans ladite commune, où j'ai procédé en présence d'un serrurier, de 2 témoins et du locataire en place (après lui avoir signifié l'ordonnance me commettant) et avec l'assistance de la société LOGIS EXPERTISES (Monsieur LOIZEAU Patrick), au descriptif suivant :

D'une surface « Loi CARREZ » de 21,76 m², (1,87 m² de surfaces annexes), le studio est actuellement LOUE par l'intermédiaire de l'agence CITYA COGESIM à Mr DESBANDS Dylan moyennant un loyer mensuel de 374 euros (bail Loi de 1989 non fourni).

Cet immeuble sécurisé dont le Syndic est actuellement **CITYA COGESIM, 12 rue Foch à MONTPELLIER (34000)**, fait l'objet d'un état descriptif de division du volume 2 et règlement de copropriété selon acte de Maître VIDAL, notaire associé à MONTPELLIER, en date du 1^{er} décembre 2009 publié à la Conservation des hypothèques de MONTPELLIER le 26 janvier 2010 Volume 2010 P n°16700 et modifié le 12 juin 2012 (publication le 4 juillet 2012 volume 2012 P n°11490).

STUDIO – 1^{er} ETAGE N° 109

COIN CUISINE : (photographie n°1)

Elle se compose d'un évier en inox simple bac, une plaque vitrocéramique à deux feux, d'un réfrigérateur top, associés à des placards de rangement haut et bas demeurant en parfait état d'entretien.

Le revêtement de sol, constitué d'un linoléum ne souffre d'aucune anomalie particulière susceptible d'être rapportée.

Les murs et cloisons, partiellement faïencés et peints, ne souffrent d'aucun dommage significatif.

Il en est de même concernant le plafond type gouttelette.

Je ne décèle aucun choc ou enfoncement affectant le placard à proximité.

PIECE PRINCIPALE : (photographies n°2 et 3)

Le revêtement de sol, constitué d'un linoléum d'origine, ne souffre d'aucune anomalie particulière susceptible d'être rapportée et reste maintenu en excellent état.

Les murs et cloisons peints ne souffrent d'aucun dommage significatif.

Il en est de même concernant le plafond type gouttelette.

Cette pièce bénéficie d'ouvertures PVC double vitrage avec volets roulants manuels ne souffrant d'aucun dommage particulier et donnant sur la cour intérieure de la résidence.

Un convecteur électrique assure le chauffage de cet espace.

SALLE DE BAIN : (photographies n°4 et 5)

Elle bénéficie d'une vasque suspendue, d'une douche à l'italienne, d'un WC avec réservoir de chasse, d'un sèche-serviette, l'ensemble demeurant à l'état neuf.

Le revêtement est constitué d'un sol souple, lequel souffre d'aucune anomalie particulière susceptible d'être rapportée.

Les murs, intégralement faïencés, ne supportent aucune dégradation flagrante.

Le plafond type gouttelette demeure exempt de tout défaut visible.

Cette espace ne bénéficie d'aucune ouverture.

De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL** pour servir et valoir ce que de droit.



Photo n° 1



Photo n° 2



Photo n° 3

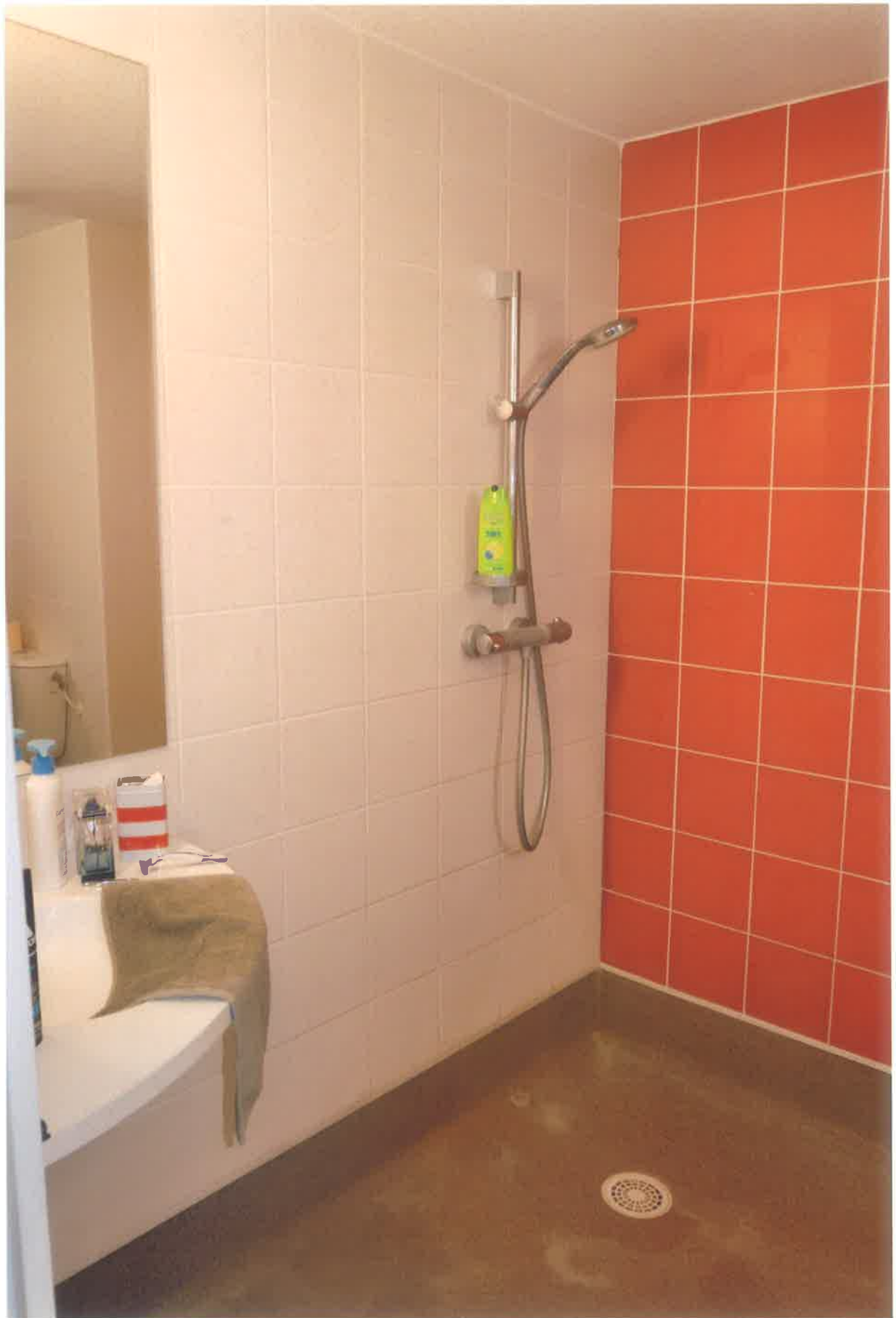


Photo n° 4



Photo n° 5